



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques**

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**Rapport du Comité d'experts du transport des marchandises
dangereuses et du Système général harmonisé de
classification et d'étiquetage des produits chimiques
sur sa sixième session**

Tenue à Genève le 14 décembre 2012

Additif

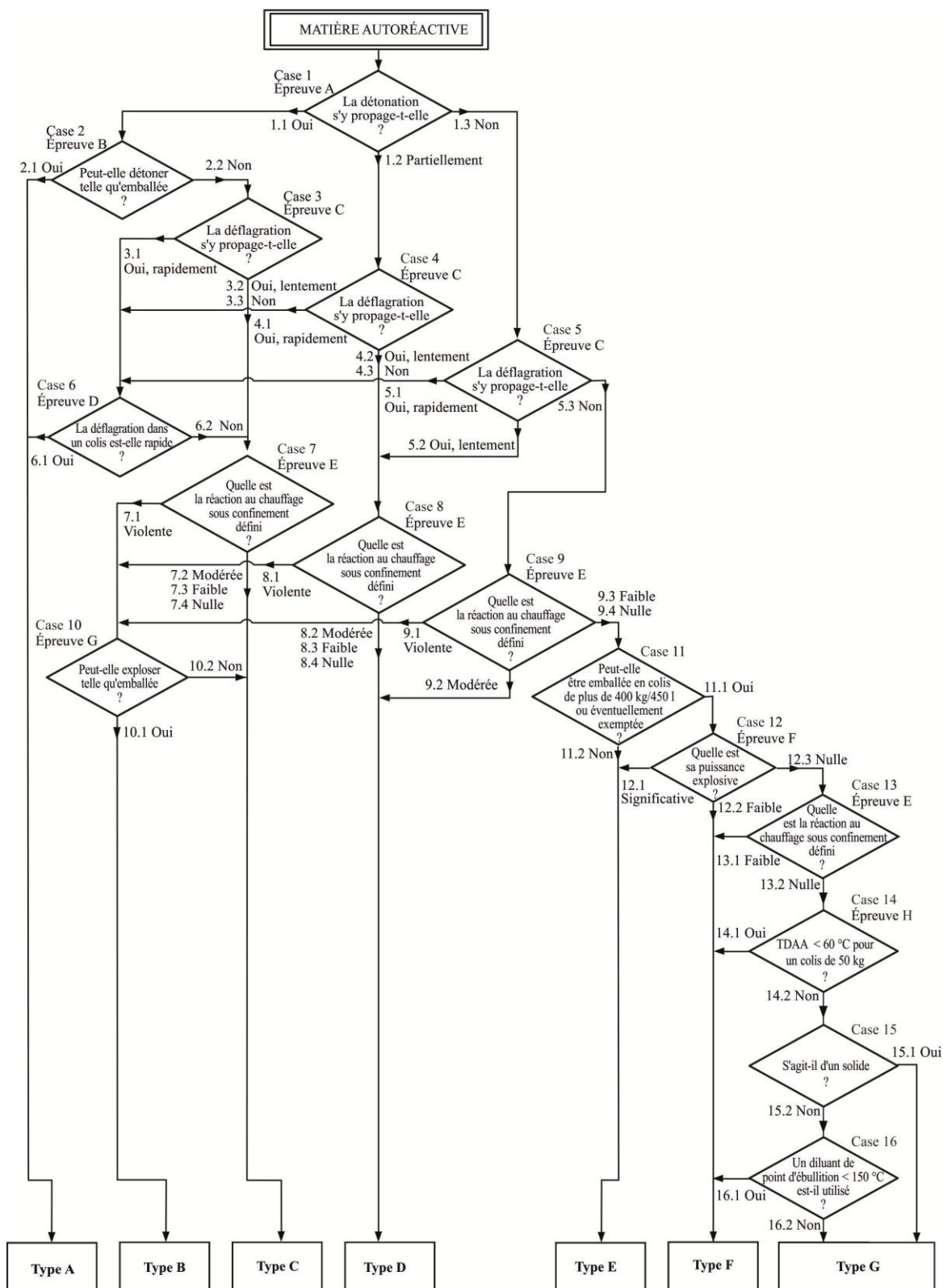
Annexe III

**Amendements à la quatrième édition révisée du Système général harmonisé de
classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (ST/SG/AC.10/30/Rev.4)**

Rectificatif

Page 5, diagramme de décision 2.8

Remplacer le diagramme de décision existant *par* le diagramme ci-après :



Page 11, paragraphe 3.2.2.1.2.5, septième ligne

Au lieu de Le critère majeur de la d'irritation *lire* Le critère majeur de la catégorie d'irritation

Page 14, nota a sous la figure 3.2.1, septième ligne

Supprimer issues

Page 58, P250

Au lieu de « ...Manufacturer/supplier... » *lire* « ...Il revient au fabricant/fournisseur »

Page 65, P406

Au lieu de « Manufacturer/supplier... » *lire* « ...Il revient au fabricant/fournisseur »
